

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En  
date du mardi 19 septembre 2017**

**Publié sur le site et mis à la disposition du public le LUNDI 25 SEPTEMBRE  
2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

**Etaient présents :**

M. DESTRUEL Daniel, Mme TRAULET Delphine, M. RENOUX André, M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme NICOLAS Jacqueline, M. DELAPORTE Didier, M. DEVAUX Gérard, M. RICARD Alain, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme THERON Bénédicte, M. SANTERRE Jacky, Mme DUCHAUSSOY Danielle, Mme DEPOILLY Kandice, Mme DUMORTIER Paule, M. TÉTIER Pascal, M. DUBOIS Christian, Mme SIRE Guislaine M. HOUYELLE Antoine.

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. GROSJEAN Thierry pouvoir à M. THOREL Michel  
M. DRUMÉZ Vincent pouvoir à M. RICARD Alain  
M. LENNE Patrick pouvoir à M. TÉTIER Pascal

**Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour Madame DUMORTIER demande des explications sur le refus de son pouvoir lors de la précédente réunion.

Monsieur le Maire précise que celui-ci lui a été remis sans nom, puis avec le nom de Mme SIRE, qu'elle a noté elle-même, or, c'est au conseiller absent de mettre le nom de celui ou celle qui va le représenter.

Mme SIRE expose qu'elle s'est rapprochée de l'association des Maires de la Somme et qu'il lui a été répondu que son pouvoir était légal.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire donne lecture de la note préfectorale à propos de la tenue des registres de délibération, il précise que le collage de feuilles sur un registre n'est plus autorisé depuis 2010 et qu'il faut utiliser du papier et de l'encre spéciale pour l'impression du compte-rendu, ceux-ci doivent être reliés par année ou tous les deux ans avec une reliure digne de ce nom.

Le compte-rendu de la réunion du lundi 24 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **2. REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le projet de délibération sur la mise en place du RIFSEEP évoqué lors de la séance du 24 juillet 2017, a été examiné par le Comité Technique réuni le 5 septembre dernier et que ce dossier a reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel.

Dans l'attente d'un nouvel avis du Comité Technique, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions du régime indemnitaire tel que présenté lors de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'instaurer à compter du 1er octobre 2017 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées**
- **D'INSCRIRE chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 0012.**

## **3. ACQUISITION FRICHE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la décision prise par délibération du 11 mai 2017 d'acquérir la friche commerciale sise 58 et 58bis rue Charles de Gaulle, pour les parcelles AH 8 et 9.

Il précise que lors de cette décision, les informations cadastrales ont été données incomplètes et qu'il convient de rajouter deux parcelles, cadastrées section AH n°10 et 347 d'une surface respective de 21ca et 15ca.

Considérant le rajout de ces 2 parcelles, Monsieur le Maire sollicite le vote de l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 1 contre (M. LENNE) :

- **ACCEPTE le rajout des deux parcelles cadastrées AH 10 et 34 de la friche commerciale.**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.**

Monsieur TÉTIER précise au nom de Monsieur LENNE que celui-ci aurait préféré que le projet soit porté par un investisseur.

## **4. BORNAGE PRAIRIE DU CANAL DOLIGER**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour poursuivre le projet d'aménagement des prairies du canal Doliger, il convient de mettre en place les bornes nécessaires au repérage de la propriété communale cadastrée section AK n° 122-126 et à cet effet, de mandater le cabinet de géomètres EUCLYD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE Monsieur le Maire de mandater EUCLYD pour le bornage de la propriété concernée**
- **ACCEPTE les frais inhérents à cette opération**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.**

#### **5. CONVENTION AVEC LE TRESOR PUBLIC**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'offre TIPI présentée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la mise en place du service de paiement par CB sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

Pour la mise en œuvre de ce service, il convient de définir par convention, les obligations des signataires, le rôle de chacune des parties ainsi que les modalités d'échanges de l'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la mise en place du service de paiement en ligne des recettes publiques locales**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec la DGFIP.**

#### **6. CONVENTION FDE : Cabine haute rue Philippe de Girard**

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau électrique dans la Commune, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les termes d'une convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, pour la suppression du poste de transformation de type "cabine haute" rue Philippe de Girard.

Il précise à l'Assemblée que ces travaux sont estimés à 109 003.25€ TTC et que la participation de la Commune fixée à hauteur de 70% serait de 64 093.91€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix contre :

- **REFUSE le projet de dépose de transformation de type "cabine haute" rue Philippe de Girard proposé par la FDE.**

#### **7. TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE ACHILLE BAILLET**

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique avec mise aux normes d'accessibilité du groupe scolaire Achille Baillet, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le résultat de la consultation faite, suivant l'Article 28 du Code des Marchés Publics, en procédure adaptée et le budget travaux estimé à 650 000€ HT.

Il présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres ainsi que les entreprises retenues, à savoir :

Lots	Entreprises	Marchés HT	Options	TOTAL HT
1- VRD	STPA	33 248.93€		33 248.93€
2- Gros œuvre	A relancer			
3- Charpente	LECAT	7 381.05€		7 381.05€
4- Couverture	BRAILLY	37 302.88€		37 302.88€
5- Menuiseries Alu	IZEL ALU	78 833.96€	7 188.75€	86 022.71€
6- Menuiserie Bois	DEVERITE	44 565.00€		44 565.00€
7- Plâtrerie	LESOURD	45 233.98€		45 233.98€
8- Electricité	PAROIELLE	66 946.28€	6 996.06€	73 942.34€
Lots	Entreprises	Marchés HT	Options	TOTAL HT
9- Chauffage	A relancer			
10- Faux-plafond	ACART Frères	21 998.83€		21 998.83€
11- Serrurerie	DEGROISILLE	33 248.93€		33 248.93€
12- Peinture	DEFOSSE	37 436.54€	2 167.12€	39 603.66€
13- Sols souples	MUR ET SOL	30 990.00€		30 990.00€
14- Ascenseur	OTIS	23 450.00€		23 450.00€

Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité sauf 1 voix contre pour le lot n°4  
(Mme SIRE) :

- **DECIDE de retenir les Entreprises susnommées**
- **ACCEPTE le montant des travaux estimés à 650 000€ HT**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.**

#### **8. TRAVAUX RUE RICHARD LENOIR**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes propositions reçues pour la reprise de la voirie dans la rue Richard Lenoir, à savoir :

EIFFAGE = 56 287.00€ HT

STPA = 75 669.30€ HT

Vu l'avis de la Commission voirie,  
Considérant que ces travaux d'entretien de voirie sont nécessaires,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le devis de l'Entreprise EIFFAGE moins-disante pour un montant de 56 287.00€ HT**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant**
- **DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.**

## **9. SUBVENTION FETE LOCALE**

Madame TRAULET Delphine, Adjointe chargée de la commission animations propose à l'Assemblée de récompenser les 8 Associations qui ont participé à la fête locale pour les chars.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT d'accorder une subvention de 100 €/char aux Associations pour leur participation à l'organisation de la fête locale, à savoir :**
  - **ECOLE DE FOOT**
  - **RÉAGIR**
  - **POMPIERS**
  - **APEL (Sacré Cœur)**
  - **GAMACHES PLEIN AIR**
  - **ASSE**
  - **NOUNOURS AU GRAND COEUR**
  - **HARMONIE**
  
- **DIT que les crédits sont prévus au BP 2017**

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de prendre une délibération définitive pour le versement de subvention aux Associations participant à la fête locale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de pérenniser le versement d'une subvention, dans les mêmes dispositions, aux Associations pour leur participation à la fête locale, sauf modification à intervenir**
  
- **DIT que les crédits seront prévus aux budgets des exercices concernés.**

Monsieur DUBOIS fait remarquer que la clique défile tous les ans et qu'elle n'a pas de subvention,

Réponse de Mme TRAULET : ce sera vu en commission

## **10. LICENCE IV**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un propriétaire de licence IV sur la Commune a proposé à celle-ci de lui racheter sa licence pour la somme de 3 000€.

Monsieur le Maire précise qu'il peut s'avérer souhaitable de racheter cette licence de 4ème catégorie, condition nécessaire pour un café dans un village, qui reste un lieu de convivialité et un attrait touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 contre (Mme DUMORTIER) et 2 abstentions (Mme SIRE, M. DUBOIS) :

- **ACCEPTÉ le rachat de la licence IV**
- **ACCEPTÉ le prix fixé à 3 000€**
- **DIT que les crédits sont prévus au B.P. 2017**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à cette cession.**

## **11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Avant de passer au tour de table, Monsieur le Maire donne lecture du rapport présenté par la jeune fille qui s'est occupé des jeux sur la place cet été, en résumé il en ressort une grande satisfaction de la population, à renouveler avec certaines améliorations à apporter.

## **12. TOUR DE TABLE**

Monsieur DUBOIS :

- demande quelle est la réglementation dans la rue de la République, à propos du « 30 minutes » autorisé,

Réponse de Monsieur RENOUX : cette disposition n'est plus d'actualité, de la peinture noire sera mise sur les panneaux.

- Pourquoi un véhicule de la commune est-il stationné depuis plusieurs jours rue Charles de Gaulle

Réponse de Monsieur RENOUX : en face du garage BOUCHER, parce qu'il est en panne

Monsieur TÉTIER de la part de Monsieur LENNE :

- Augmentation de l'assainissement

Réponse de Monsieur RENOUX : compétence du ressort du SIVOM DE GAMACHES se rapprocher du président

- Mensualisation ?

La réponse est indiquée sur la facture

- Comportement d'un habitant du quartier Jean Moulin

Réponse de Monsieur le Maire : la police municipale et la gendarmerie sont informées

Monsieur TÉTIER :

- Problème de l'âne qui est seul dans la pâture face à sa propriété, il s'ennuie et est très bruyant

Réponse de Madame TRAULET : 30 millions d'amis ont été prévenus, ainsi que la police municipale, les recherches sont en cours pour trouver le propriétaire.

Madame DUMORTIER :

- Fait remarquer qu'il a fait très chaud dans la salle des fêtes lors de la manifestation du dimanche 17 septembre,

Réponse de Madame TRAULET : pourtant il n'y avait pas de chauffage

- Dit que les robinets des toilettes sont longs à s'arrêter de couler

Réponse collégiale : difficile de trouver une solution, un agent ira voir sur place

Madame THERON :

- Signale les incivilités sur les panneaux d'affichage, en effet, les affiches sont régulièrement recouvertes par des informations syndicales, c'est inacceptable, les panneaux sont faits pour tout le monde.
- Est-ce qu'il y a une date de fixée pour les activités de la base nautique

Monsieur le Maire répond qu'il a été invité pendant ses congés, il a repris contact avec les dirigeants et informera dès qu'il aura la nouvelle date.

Monsieur HOUYELLE :

- Rappelle qu'il avait été volontaire pour participer à la rédaction du petit journal d'information et ne comprend pas qu'il n'a pas été invité pour sa rédaction

Réponse de Madame DUCHAUSSOY : ce journal a été décidé par un groupe de 4 personnes auquel s'est joint Madame NICOLAS, à la fin de la dernière réunion lorsque ce sujet a été abordé, s'en est suivi un brouhaha inaudible, elle n'a donc pas tout compris, elle précise que ce n'est pas une commission contrairement à ce que Monsieur le Maire a laissé entendre par erreur.

- Trouve dommage qu'il n'y ait pas de représentant de l'opposition,
- Fait remarquer que la distribution du compte-rendu à toute la population a été arrêtée pour des raisons de coût, et demande justement combien coûte ce journal en couleur.

Réponse de Madame THERON : ce sont uniquement des informations, il n'y a pas de commentaire, et que cela fait suite aux questions posées par la population

Monsieur DELAPORTE fait remarquer que de son côté il a eu de bons retours de la population, et que ce journal est distribué par les élus et non par les agents comme l'était le compte-rendu

Monsieur HOUYELLE trouve l'initiative intéressante mais regrette le coût.

Madame DUCHAUSSOY précise que le coût sera calculé

Monsieur DUBOIS demande à ce que les informations soient vérifiées

Réponse de Madame DUCHAUSSOY : à propos des erreurs, un rectificatif sera publié dans le prochain.

Madame CHETTAB s'étonne que dans la presse les travaux de la rue du 11 novembre se terminent fin novembre,

Il lui est précisé qu'il s'agit de la première tranche, et qu'il restera la deuxième.

Monsieur TÉTIER demande où en est la caserne des pompiers

Monsieur RENOUX précise qu'il a rencontré le président du SDIS et que la première pierre devrait être posée fin septembre début octobre (selon ses dires)

Madame SIRE s'étonne de ne pas avoir encore été conviée à une réunion de la commission des bâtiments communaux

Réponse de Monsieur RENOUX : parce qu'il n'y a pas de besoin

Madame DUMORTIER trouve l'horaire de la réunion tardif, et le jour pas adéquat pour des grands parents



S'en suit un débat plus ou moins audible

Séance levée à 21H50

Vu le Maire,